



# DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT DQV 2026



*Je, soussigné(e), Docteur...*

*J'indique ici mon adresse de domicile*

Nom : Prénom :

Numéro d'OMV : Adresse : Voie et n°

Code postal : Localité :

E-mail :

Numéro de téléphone : GSM :

Numéro de TVA :

**demande par la présente le renouvellement pour l'année en cours de mon agrément DQV - Démarche Qualité Vétérinaire.**

- J'ai obtenu au minimum 30 PFCC au cours des 3 années qui précèdent. (Notez que les formations en e-learning peuvent être valorisées pour 60 % du quota exigé.)
- Je n'ai pas atteint mon quota en fin d'année mais j'ai ensuite suivi des formations supplémentaires pour l'atteindre. J'accompagne donc ce formulaire des attestations de participation à ces formations. Dans le cas des formations hors-Wallonie, celles-ci doivent faire l'objet d'une demande de reconnaissance par la Commission DQV.

#### **Je paie mon agrément DQV (modalités de paiement ci-dessous) :**

66.94 € HTVA - 81.00 € TVAC.

Je paye seulement 56.20 € HTVA - 68.00 € TVAC. si je combine avec ma cotisation UPV annuelle (affiliation membre UPV). Je recevrai une facture acquittée par e-mail.

- J'accepte d'apparaître sur le site DQV et je ne souhaite pas recevoir d'attestations papier.**
- J'accepte d'apparaître sur le site DQV et je souhaite recevoir   attestations papier et verse   € supplémentaires.**
- Je n'accepte pas d'apparaître sur le site de la DQV et je souhaite recevoir   attestations papier et verse   € supplémentaires.**

1,80€ tvac par attestation papier si je paye en même temps que ma cotisation DQV annuelle.

Les attestations papier commandées séparément par la suite seront majorées de 13 € de frais administratifs pour les membres UPV et 24 € pour les non-membres UPV (prix TVAC).

Je m'engage à respecter les prescrits de l'agrément DQV, dont :

- communiquer sans délai à l'UPV tout changement intervenant dans les données mentionnées sur cette demande
- respecter les législations belges, notamment en regard de la santé et du bien-être animal, ainsi que concernant le médicament vétérinaire (entre autres DAF, guidance, etc...)
- respecter les prescrits du cahier des charges QFL lors de mes prestations dans les exploitations certifiées QFL

Fait à  

le  

Signature :



Merci de scanner ce document dûment complété et signé, et de le renvoyer accompagné de ses annexes éventuelles par e-mail à l'adresse [upv@upv.be](mailto:upv@upv.be).

#### **INFORMATIONS DE PAIEMENT**

**Gagnez du temps en payant votre agrément DQV en ligne sur [www.upv.be](http://www.upv.be).**



Vous pouvez aussi faire un versement sur le compte de l'UPV (IBAN : BE38 7420 2554 3872 - BIC : CREGBEBB) avec la mention « Cotisation DQV - 2025 ».